

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°265

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 13 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, BIDAL Damien, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Kilani KAMALA
Madame Soizig NEDELEC	Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAIRI	Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de la Santé Publique/

OBJET : Conventions d'objectifs et de moyens entre l'ARS d'Ile de France et la ville d'Aubervilliers pour la mise en place d'une Permanence d'Accès aux Soins Ambulatoire

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu les deux conventions cadrant la mise en place du dispositif expérimental de permanence d'accès aux soins ;

Considérant l'investissement de la ville d'Aubervilliers dans la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et aux droits ;

Considérant le travail déjà mené sur le territoire et la nécessité de renforcer voire les dispositifs afin d'accompagner au mieux les publics les plus défavorisés ;

Considérant l'intérêt pour la ville d'être soutenue financièrement dans le cadre de ses démarches ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

APPROUVE la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Régionale de Santé pour la mise en œuvre du dispositif expérimental de Permanence d'accès aux soins ambulatoires.

APPROUVE la Convention relative à l'identification d'une fonction de médiateur santé pour la coordination, l'animation et le suivi du dispositif expérimental.

APPROUVE le financement de l'ensemble du projet expérimental, à hauteur de 40 000 pour la fonction de médiation santé et de 20 000 pour le financement du recours aux soins.

AUTORISE la signature des deux conventions.

Reçu en préfecture le : 15/12/17
Publié le : 15/12/17
Certifié exécutoire : 15/12/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),
Silvère ROZENBERG

